

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 juillet 2023

### Fonds de Solidarité Logement : la Métropole reconduit l'extension de son aide énergie

Face à la flambée des prix de l'énergie, la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit son dispositif d'aide financière exceptionnelle, qui s'inscrit dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Objectif : soutenir les personnes qui se retrouvent en difficulté pour payer leurs factures énergétiques, dans une démarche de service public solidaire et durable.

À travers le Fonds de Solidarité Logement (FSL), la Métropole attribue des aides financières individuelles aux ménages en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent et indépendant, ou de s'y maintenir, et de disposer de la fourniture d'eau et d'énergie. **En 2021, la Métropole a ainsi attribué près de 6 millions d'euros d'aides directes et indirectes à l'attention des personnes les plus fragiles.** Celles-ci ont pris diverses formes : subventions, prêts, cautionnement, garantie pour l'accès au logement, prévention des expulsions, aide au maintien dans le logement, résorption des impayés d'énergie et d'eau, insertion par le logement, amélioration thermique des logements des retraités modestes du parc privé.

Au printemps 2022, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, la Métropole a décidé de venir en aide aux ménages ne relevant pas habituellement du FSL. **Cette aide exceptionnelle a permis de soutenir financièrement 45 foyers pour un montant total de 26 713 euros, versés entre mai et décembre 2022.** D'autre part, les ménages plus modestes, bénéficiant habituellement du FSL, ont vu une augmentation du montant de l'aide accordée.

***“En raison des prévisions d'augmentation des charges locatives et des dépenses liées à l'énergie, dans un contexte qui reste compliqué pour beaucoup de ménages en difficulté, nous avons décidé de reconduire cette aide exceptionnelle”***, indique **Marline Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.** Pour rappel, l'augmentation du quotient familial (QF) permettant d'accéder au FSL, actuellement à 980 euros, permettra aux ménages dont le QF est compris entre 981 et 1 300 euros de bénéficier d'une aide annuelle pour toute facture dont le montant total à payer sera supérieur à 400 euros et due aux fournisseurs conventionnés (EDF, Groupe ENGIE, PLÛM énergie et PLANETE OUI). L'augmentation du montant de l'aide accordée aux ménages plus modestes bénéficiant habituellement du FSL - quotient familial inférieur à 980 – est, elle, maintenue.

**Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de la Métropole :**

<https://ampmetropole.fr/missions/habitat-logement/mon-logement/fonds-de-solidarite-logement-fsl/>